



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 111645

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les chiffres de l'édition annuelle de l'atlas de la démographie médicale, publié par le conseil national de l'ordre. Dans son atlas, le conseil national de l'ordre observe une répartition géographique toujours aussi inégale. La densité médicale recule (306,7 médecins pour 100 000 habitants, contre 308,8 l'année précédente), compte tenu de la hausse de la population. Ensuite, la répartition des médecins sur le territoire demeure très inégale, avec des régions bien loties (Paca, Île-de-France), qui comptent 1,5 fois plus de médecins que les plus démunies (Picardie, Centre, Haute-Normandie). C'est sans même compter les différences, au sein de chacune de ces régions, entre les villes universitaires, où les jeunes s'installent volontiers à la fin de leurs études, et les campagnes et banlieues, où les déserts médicaux sont souvent déjà une réalité. Il lui demande quelle est sa réaction et les mesures qu'envisage de prendre le Gouvernement afin d'assurer l'égalité de tous les territoires dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111645

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6486

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)